

Calendrier budgétaire pendant la période d'état d'urgence sanitaire

<p>Début de l'exercice 2020</p>	<p>1^{er} janvier 2020</p>
<p>ROB (rapport d'orientation budgétaire) DOB (débat d'orientation budgétaire)</p>	<p><i>Initialement, le ROB doit en principe être réalisé dans un délai de 2 mois avant l'examen du budget. Le DOB doit avoir lieu dans un délai raisonnable précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur (L.2312-1 du CGCT). Obligations applicables aux communes de 3 500 habitants et plus.</i></p> <p>Ces délais sont suspendus, le ROB pourra être présenté le jour du vote du budget. Le DOB se tiendra également le jour du vote du budget.</p>
<p>Vote des taux et tarif des impôts locaux</p>	<p>La date limite de vote des taux et tarifs des impôts locaux est reportée au 3 juillet 2020. A défaut de délibération, les taux et tarifs 2019 viendront à s'appliquer.</p> <p><i>Initialement, la commune devait faire connaître à l'administration fiscale avant le 30 avril 2020 les délibérations portant soit sur les taux, soit sur les produits des taxes directes qu'elle perçoit.</i></p>
<p>Compte de gestion (communiqué par le comptable public)</p>	<p>Le comptable doit avoir transmis, au conseil municipal, le compte de gestion 2019 (L.1612-12 du CGCT) au plus tard le 1^{er} juillet 2020.</p> <p><i>Initialement, vote prévu pour le 1^{er} juin 2020 au plus tard.</i></p>
<p>Compte administratif et compte de gestion</p>	<p>Date limite du vote du compte administratif et du compte de gestion afférent à l'exercice 2019 au plus tard le 31 juillet 2020.</p> <p><i>Initialement, vote fixé au 30 juin 2020 au plus tard.</i></p>
<p>Vote du budget</p>	<p>Date limite de vote du budget primitif reportée au 31 juillet 2020.</p> <p><i>Initialement, vote prévu au 30 avril 2020 au plus tard.</i></p>